



Délibération CA-202007025

relative au Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

- 4 – Exercice 2020 : Budget rectificatif n°1

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **149,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **333 510 775 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 121 452 110 € pour les dépenses de personnel,
 - 208 866 720 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3 191 945 € pour les dépenses d'investissement.
- **335 125 315 €** de crédits de paiement
 - 121 452 110 € pour les dépenses de personnel,
 - 208 914 213 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4 758 992 € pour les dépenses d'investissement.
- **331 295 959 €** de prévisions de recettes.
- **- 3 829 357 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 4 081 180 €** de variation de trésorerie.
- **- 3 749 357 €** de résultat patrimonial.
- **- 3 829 357 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 3 829 357 €** de variation de fonds de roulement. »



Séance du conseil d'administration du Crous
Du 2 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 19
Nombre de procurations : 10
Abstentions : 0
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Vanves, le 7 juillet 2020


Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR3, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.